



RAPPORT DE GESTION ANNUEL

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE

31 MARS 2012

Préparé par:

**RESSOURCES & ÉNERGIE SQUATEX INC
7055 Boul. Taschereau, Suite 500
Brossard, Québec, J4Z 1A7**

Le 11 juillet 2012

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion de Ressources & Énergie Squatex Inc (“Squatex” ou la “Société”) constitue le point de vue de la direction sur les activités courantes de la Société et discute des facteurs ayant affecté les résultats financiers de l'exercice annuel terminé le **31 mars 2012**. Ce rapport est conforme aux normes de l'Instrument National 51-102 «Obligations d'information continue» et il devrait être lu en complément des états financiers annuels audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), incluant les chiffres comparatifs. Les résultats sont présentés en dollars canadiens.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport contient des énoncés qui doivent être considérés comme des déclarations prospectives. Lesdites déclarations se rapportent à des événements futurs ou à des résultats économiques futurs de Squatex et comportent des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus qui pourraient modifier de manière appréciable les résultats, rendements ou réalisations par rapport à ce qu'expriment ou laissent entendre les déclarations de Squatex. Les événements ou résultats réels pourraient être très différents. Les déclarations prospectives contiennent des mots ou expressions tels que «anticipe», «croit», «planifie» ou tout autre mot ou expression qui suggère l'atteinte de résultats futurs. Par conséquent, la décision d'investir dans les titres de Squatex ne devrait en aucun temps être basée sur ces énoncés prospectifs. Squatex décline toute intention ainsi que toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, à moins que cela ne soit requis par la loi.

NATURE DES ACTIVITÉS

Squatex est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les Sociétés par actions. L'exploration et la mise en valeur de propriétés pétrolières et gazières constituent les principales activités de la Société. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, la Société est appelée à conclure des ententes de partenariat afin de diminuer les risques et les coûts de ses projets.

Squatex n'a pu jusqu'à maintenant déterminer si ses propriétés contiennent des réserves d'hydrocarbures qui pourraient être économiquement récupérables. Ce travail d'exploration pour le pétrole et le gaz comporte un très haut degré de risques et il n'existe aucune assurance que les programmes d'exploration actuels de la Société résulteront en opérations de production profitables. La valeur des intérêts de la Société dans ses propriétés de pétrole et de gaz est dépendante de l'existence de réserves récupérables économiquement ainsi que de la capacité de Squatex de trouver le financement adéquat pour développer ces réserves et d'éventuellement obtenir une production future profitable.

Squatex, dans les programmes d'exploration qu'elle développe, privilégie les territoires où les chances de succès sont les plus élevées afin d'assurer sa rentabilité à brève échéance. Jusqu'ici, ses activités sont focalisées sur ses permis de recherche dans les Basses-Terres du Saint-Laurent pour la recherche non-conventionnelle de gaz de shales dans l'Utica/Lorraine ainsi que pour l'exploration conventionnelle de pièges au niveau de la plateforme ordovicienne et, dans le Bas-Saint-Laurent entre Rivière-du-loup et Rimouski dans des roches siluro-

dévoniennes ou ordoviciennes pour la recherche conventionnelle de pétrole et de gaz. En date du 31 mars 2012, la Société ne produit pas d'hydrocarbure. Aucune réserve de pétrole et de gaz n'a été identifiée jusqu'ici sur les permis d'exploration de Squatex.

PERFORMANCE GÉNÉRALE

Canbriam Energy Inc. ("Canbriam") a complété son programme initial d'exploration relié à l'affermage de propriétés dans les Basses-Terres du Saint-Laurent et à l'Entente d'Opérations Conjointes ("Entente") conclue entre Squatex, Petrolympic Ltd. ("Petrolympic") et Canbriam (collectivement, les "Partenaires") en Novembre 2008, et subséquentement amendée en juin 2009 et en septembre 2010, et a confirmé sa sélection du premier bloc de 8,000 hectares sur lequel elle a gagné un intérêt de 60% dans les strates entre la surface et le Toit du Trenton.

Ainsi, le 30 mars 2010, Canbriam a finalisé la sélection des deux permis des Basses-Terres, 2009RS296 et 2009RS298, formant les terrains d'affermage (the "Farmout Lands") dans l'Entente. Le 7 avril 2010, Canbriam a sélectionné son 60% d'intérêt gagné sur un bloc contigu de 8,000 hectares à l'intérieur des permis 2009RS296 et 2009RS298. Ce premier bloc comprend la localisation du puits Canbriam Farnham No.1 foré en 2009 jusqu'à une profondeur verticale totale de 2,507 mètres après avoir traversé la Formation Utica. Les intérêts respectifs des Partenaires dans le bloc de 8,000 hectares sont comme suit : Canbriam 60%, Squatex 28% et Petrolympic 12%.

Le 28 septembre 2010, Squatex et Petrolympic ont approuvé une demande de Canbriam pour repousser d'une année ses dates d'engagement pour les programmes d'exploration des première, deuxième et troisième options de l'Entente sur les terrains affermés. De plus, Canbriam a accepté l'allocation des crédits excédentaires des dépenses de forage d'une valeur de plus de \$4 Millions afin de satisfaire les obligations de travaux statutaires des autres permis de Squatex dans les Basses-Terres (ces derniers font partie du partenariat existant entre Squatex (70%) et Petrolympic (30%)).

Conformément à l'Entente initiale entre Squatex, Petrolympic et Canbriam, Canbriam a entrepris le programme de la première de trois options, en payant \$2,450,000 à Squatex et \$1,050,000 à Petrolympic et en s'engageant à débiter le forage du premier de deux autres puits d'affermage avant le 30 septembre 2011 et de compléter les opérations et la pose des tubages de protection ou l'abandon de ceux-ci avant de prendre la décision sur les options subséquentes le ou avant le 31 décembre 2011. Pour tenir compte de la mise en œuvre par le gouvernement de l'étude environnementale stratégique et du report des obligations statutaires, les dates d'engagement au contrat de Canbriam ont de nouveau été repoussées suite à un accord entre les parties survenu le 30 novembre 2011. La nouvelle entente prévoit une extension de deux ans supplémentaires, Squatex et Petrolympic se réservant le droit d'accorder une option sur une troisième année.

Canbriam maintient, au moyen d'options subséquentes, le droit de gagner un intérêt de 60% sur un territoire additionnel pouvant atteindre 24,000 hectares, pour un total de 32,000 hectares des terrains en affermage, en forant jusqu'à six puits verticaux et/ou horizontaux, et en effectuant des paiements additionnels pouvant atteindre un total de \$ 10 millions (\$ 7 millions à Squatex et \$ 3 millions à Petrolympic) avant le 30 novembre 2014. Lorsque Canbriam aura gagné son intérêt sur les terrains d'affermage, le 40% restant sera maintenu par Squatex et Petrolympic sur la base des termes du Partenariat existant (28% pour Squatex et 12% pour Petrolympic).

Squatex et Petrolympic conservent un intérêt de 100% dans les formations géologiques plus profondes à partir du dessous du toit de Trenton. Canbriam sera responsable de tous les coûts encourus pour le forage des puits d'affermage décrits plus haut, de leur parachèvement ou de leur abandon. L'Entente prévoit aussi des dispositions afin de tenir compte de la non-disponibilité en temps voulu d'appareil de forage ainsi que d'événements de force majeure.

Dans les Basses-Terres, les Partenaires Squatex et Petrolympic ont effectué en 2008 un relevé de sismique réflexion 2D de 125 kilomètres de routes, puis ont enregistré un programme additionnel de 40 kilomètres à l'été 2010 afin de mieux préciser les objectifs d'exploration et de localiser les meilleurs sites de forage. Les données interprétées ont été intégrées à la base de données du secteur. Dans la première moitié de l'année 2011, deux puits étaient prévus au programme d'exploration à court et moyen termes par les Partenaires afin de tester la Formation d'Utica en dehors des terrains affermés à Canbriam. On comprend que ces opérations de forage sont maintenant repoussées dans le temps, en attendant la tenue de l'évaluation environnementale stratégique mise sur pied par le gouvernement à la suite des recommandations d'une commission indépendante (BAPE) présentées le 8 mars 2011 (voir : http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/gaz_de_schiste/index.htm). La durée prévue de l'évaluation stratégique pourrait être de 18 à 30 mois et pendant sa tenue, les sociétés sont dispensées des obligations de travaux statutaires sur les permis d'exploration pour une période pouvant aller jusqu'à trois ans, commençant à l'adoption de la loi 18 votée le 13 juin 2011. Le détenteur doit cependant acquitter les droits annuels pour conserver ses permis. Après cette période, la date d'expiration des permis sera reportée en conséquence de la durée exacte de l'étude. La loi 18 demande aussi l'arrêt des nouveaux forages avec fracturation à moins que certaines conditions soient remplies. Ainsi, Squatex et ses partenaires ne prévoient pas effectuer de travaux d'exploration à court terme sur les permis des Basses-Terres, à moins que les conditions changent. Les partenaires ont toutefois pris la décision d'effectuer des travaux d'abandon du forage Canbriam Farnham No.1 et de remettre en état le site selon la réglementation en vigueur.

Squatex et Petrolympic ont continué d'intégrer pendant l'année les données acquises depuis 2001 sur le Bas-Saint-Laurent-Gaspé. Cette compilation des résultats permettra à la Société de délimiter les zones ayant un meilleur potentiel en hydrocarbures. Des échantillonnages géologiques détaillés des affleurements ainsi que des carottages cumulant quelque 1,107 mètres de carottes de roches furent effectués en 2010 et deux autres forages plus profonds totalisant 1,047 mètres suivirent au printemps 2011 afin de compléter une série d'analyses de TOC et de maturité (Réflectance). Un des carottages de 2011 a rencontré des évidences de pétrole (huile légère de 50 API dans la Formation Sayabec/West Point). Mise à part la compilation, l'intégration et la réinterprétation de ces nouvelles données, aucun autre travaux n'est prévu à court terme dans le Bas-St-Laurent.

Squatex ayant renouvelé tous ses permis d'exploration dans les Basses-Terres et dans le Bas-Saint-Laurent-Gaspé au premier septembre 2009, celle-ci pourra ainsi en poursuivre l'exploration jusqu'en septembre 2019 à condition qu'elle s'acquitte des obligations qui y sont reliées. La loi 18, votée en juin, est venue prolonger cette période d'exploration d'une durée pouvant s'étendre jusqu'à trois ans supplémentaires afin de permettre la tenue des études environnementales initiées par le gouvernement.

La stratégie actuelle de la Société est de se préparer à la reprise de l'exploration de ses permis de recherche de pétrole et de gaz en partenariat avec Petrolympic et en affermage avec Canbriam tout en continuant de rechercher d'autres opportunités d'affaires. En août 2011,

Squatex a acquitté les droits annuels (rentes) pour ainsi conserver tous ses permis en conformité.

TENDANCES

Alors que les conditions économiques générales continuent de stagner et qu'une stabilité relative semble se dessiner sur les marchés financiers, une incertitude significative persiste toujours concernant les perspectives mondiales à court et à moyen termes. De plus, les différentes prises de position récentes au sujet de l'exploitation future des Gas de Shales dans la Province de Québec ainsi que la tenue d'une étude environnementale stratégique pouvant durer jusqu'à trois ans pourraient faire en sorte de causer des retards dans les travaux d'exploration prévus par la Société et/ou par ses partenaires. La Direction et le Conseil d'Administration vont suivre avec attention les développements à ce sujet et voir leurs implications sur le fonctionnement de Squatex.

ÉMETTEUR ASSUJETTI

À la suite du dépôt de la note d'information relative à l'offre publique d'échange visant les titres de Périmont Inc., Squador Inc. et 9123-4583 Québec Inc., Squatex est devenue assujettie le 12 octobre 2011. En tant qu'émetteur assujetti, la société est soumise aux obligations prévues par le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

OFFRE D'ÉCHANGE D' ACTIONS

Le 28 novembre 2011, Squatex a complété son offre d'échange d'actions. Squatex qui est maintenant un émetteur assujetti dans la province de Québec mais dont les titres ne sont pas inscrits sur un marché organisé, a pris en livraison les 409 662 actions de catégorie A déposées dans le cadre de son offre d'échange d'actions présentée aux termes d'une note d'information du 12 octobre 2011 et représentant 100 % des titres en circulation de Périmont inc., Squador inc. et 9123-4583 Québec inc. (collectivement les « Holdings »). Squatex avait déposé la Note d'information suite à diverses démarches entreprises auprès de l'Autorité des marchés financiers visant à régulariser la situation de Squatex suite à divers placements qui avaient été effectués par l'entremise des Holdings entre 2003 et 2006 en contravention de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Québec).

En règlement des titres ainsi pris en livraison, Squatex a émis aux actionnaires des Holdings sept (7) actions ordinaires de son propre capital pour chaque action déposée, soit un total de 2 867 634 actions ordinaires. Cette nouvelle émission d'actions de Squatex n'a toutefois pas changé le nombre total d'actions de Squatex en circulation car toutes les actions de Squatex détenues par les Holdings seront annulées. Squatex a actuellement 51 772 273 actions ordinaires émises et en circulation.

SOMMAIRE DES PROPRIÉTÉS D'EXPLORATION

Squatex a des intérêts sur un total de 656 093 hectares (1,621,205 acres) de permis d'exploration de pétrole et de gaz dans le Bassin des Appalaches du Québec sur les territoires des Basses-Terres du Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent-Gaspé (Voir la carte ci-jointe). Les propriétés de la Société dans les Basses-Terres du Saint-Laurent sont 70% d'intérêts dans 224,933 hectares (555,809 acres) en partenariat avec Petrolympic et 28% d'intérêts de la surface jusqu'au Toit du Trenton dans 8,000 hectares (19,768 acres) selon une entente avec Canbriam et 70% dans ce même bloc en-dessous du Toit du Trenton. Ces propriétés constituent une position significative dans les objectifs non-conventionnels de l'Utica-Lorraine et dans les objectifs conventionnels des carbonates Trenton-Black River. Squatex a aussi des propriétés dans la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspé constituées par 70% d'intérêts dans 431,160 hectares (1,065,396 acres) en partenariat avec Petrolympic entre Rimouski et Rivière-du-loup qui sont prospectives pour le pétrole léger et le gaz dans des objectifs récifaux et dans des dolomies hydrothermales.

Les tableaux suivants présentent les permis en vigueur sur lesquels Squatex possède un intérêt. Squatex a renouvelé tous les permis au premier septembre 2009. En août 2011, Squatex a renouvelé tous les permis dont l'échéance était prévue au premier septembre 2011. Pour leur localisation, se référer à la carte:

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS287	01/09/2012	20 871
2009RS288	01/09/2012	17 990
2009RS289	01/09/2012	20 909
2009RS290	01/09/2012	7 248
2009RS291	01/09/2012	22 447
2009RS292	01/09/2012	18 827
2009RS293	01/09/2012	14 580
2009RS294	01/09/2012	21 664
2009RS295	01/09/2012	19 316
2009RS296 (partie)	01/09/2012	20 339 *
2009RS297	01/09/2012	16 342
2009RS298 (partie)	01/09/2012	24 400 *
Sous-total		224 933

- 60% d'intérêts entre la surface et le Toit du Trenton sur un bloc de 8,000 Ha ont été transférés conjointement par Squatex et Petrolympic selon l'Entente à Canbriam sur ces deux permis. Squatex conserve 70% en-dessous du Toit du Trenton.

PERMIS À 28% D'INTÉRÊTS DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT (DE LA SURFACE AU TOIT TRENTON):

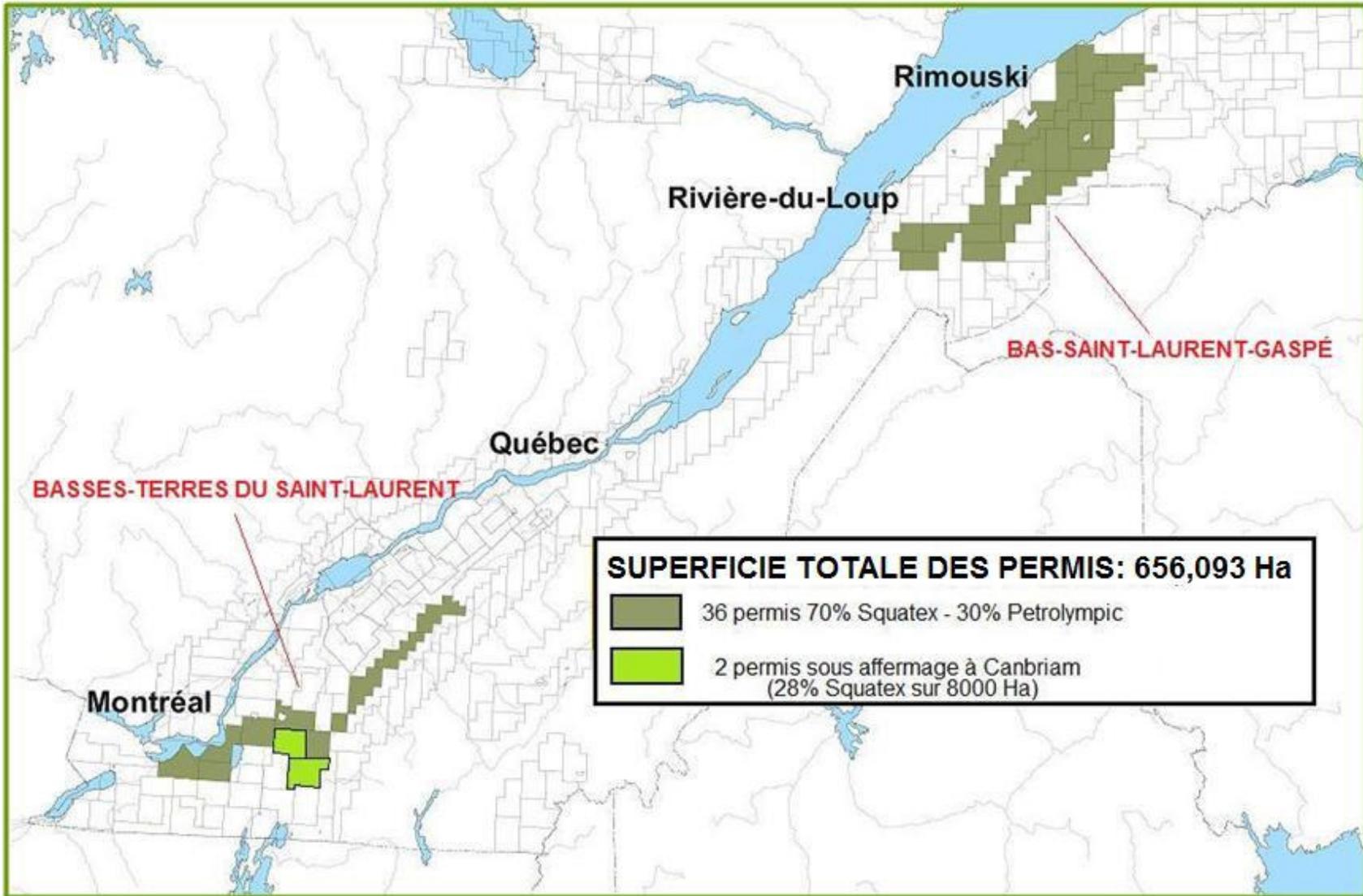
Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS296 (partie)	01/09/2012	20 339
2009RS298 (partie)	01/09/2012	24 400
Sous-total		8,000 de 44 739

PERMIS À 70% D'INTÉRÊTS DANS LE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ:

Numéro de permis	Renouvellement	Superficie (Ha)
2009RS299	01/09/2012	18 975
2009RS300	01/09/2012	20 704
2009RS301	01/09/2012	17 136
2009PG552	01/09/2012	10 267
2009PG553	01/09/2012	23 068
2009PG554*	01/09/2012	15 150
2009PG555	01/09/2012	16 438
2009PG556*	01/09/2012	23 666
2009PG557	01/09/2012	9 894
2009PG558	01/09/2012	19 420
2009PG559	01/09/2012	18 737
2009PG560	01/09/2012	19 817
2009PG561	01/09/2012	24 435
2009PG562	01/09/2012	19 847
2009PG563	01/09/2012	22 573
2009PG564	01/09/2012	14 377
2009PG565	01/09/2012	15 370
2009PG566	01/09/2012	21 454
2009PG567	01/09/2012	20 631
2009PG568	01/09/2012	20 668
2009PG569	01/09/2012	13 497
2009PG570	01/09/2012	7 608
2009PG571	01/09/2012	20 951
2009PG572	01/09/2012	16 477
Sous-total		431 160

* Région Gaspé

CARTE DE LOCALISATION DES PERMIS D'EXPLORATION DE SQUATEX:



ACTIVITÉS D'EXPLORATION

PERMIS DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉ

En 2010 et en 2011, Squatex a poursuivi l'interprétation et la corrélation des nombreuses données acquises sur l'ensemble de ses permis de la région depuis 2001 et a mis en œuvre son programme d'exploration. Après avoir acquis des profils sismiques en 2002, 2005 et 2008, Squatex a acquis en 2009 un relevé magnétique aéroporté de haute résolution de quelque 17,000 kilomètres linéaires ainsi qu'un relevé gravimétrique terrestre de 803 stations de lecture. Afin de raffiner son interprétation des structures complexes et des systèmes de failles, Squatex a mené entre 2008 et 2011 une série d'études géologiques sur le terrain afin de vérifier in-situ les corrélations entre les unités rocheuses importantes pour la génération, la migration et les accumulations possibles de pétrole et de gaz dans ce secteur.

Suite aux campagnes d'échantillonnage géologique entreprises en 2008 et 2009, une troisième campagne de plus grande importance a été accomplie à l'été 2010 afin d'obtenir des données aptes à corriger les cartes géologiques de surface et afin de mesurer les contenus en matière organique (TOC) et la maturité des strates (Réflectance). En septembre 2010, une série de carottages de type minier totalisant 1107 mètres de carottes ont été forés afin de compléter l'échantillonnage, soit en profondeur, soit dans les zones où le socle rocheux n'affleure pas. Au printemps 2011, deux autres carottages profonds totalisant 1047 mètres de carottes ont été ajoutés afin de compléter les informations nécessaires à l'interprétation régionales des données. Un des carottages de 2011 a rencontré des évidences de pétrole (huile légère de 50 API dans la Formation Sayabec/West Point. La compilation et l'intégration de tous les résultats obtenus dans la région se poursuivent, mais aucun autre travaux sur le terrain n'est prévu à court terme par les Partenaires dans le Bas-Saint-Laurent.

PERMIS DES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

Les permis originaux dans les Basses-Terres ont été acquis par Squatex en 2006 et en 2008, en partenariat avec Petrolympic, un relevé de 125 kilomètres linéaires de sismique réflexion 2D a été effectué afin de mieux connaître les anomalies structurales de la plateforme ordovicienne. À l'été 2009, Canbriam, en tant qu'opérateur sur deux des permis, a foré sur le premier permis affermé le puits Canbriam Farnham No. 1 jusqu'au Toit du Trenton à une profondeur totale de 2507 mètres, rencontrant des indices de gaz dans les shales du Lorraine. Un tubage protecteur fut alors installé par Canbriam et le puits fut suspendu. À l'automne 2009, une étude AVO (Amplitude versus offset) sur un des profils sismiques enregistrés en 2008 par Squatex fut accomplie afin d'obtenir une meilleure compréhension des changements de faciès latéraux dans les shales de l'Utica. Cette étude fut suivie par un relevé géochimique de 600 échantillons effectué par Chemterra sur trois des permis des Basses-Terres localisés au-dessus de la partie peu profonde de la plateforme de carbonates. Les résultats montrent de grandes zones de suintements de gaz, dont une coïncide avec un pli anticlinal près d'une faille majeure dans le socle précambrien.

À la fin de l'été 2010, Squatex a enregistré un programme additionnel de 40 kilomètres linéaires de sismique réflexion 2D afin de compléter la couverture dans la région du Mont-St-Hilaire et de Chambly et de tenter de définir les meilleures cibles de forage éventuels pour les shales de l'Utica. Le résultat des interprétations a été intégré à la base de données des Basses-Terres de

Squatex. À cause de la décision gouvernementale de la tenue d'une évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schistes et des restrictions et délais que celle-ci apporte, Squatex et ses partenaires ne prévoient pas d'activités d'exploration sur le terrain à court terme sur les permis des Basses-Terres, à moins que les conditions changent.

DÉPENSES D'EXPLORATION ENCOURUES

La Société compte sur l'expertise professionnelle de son équipe de géologues pour diriger et superviser ses programmes d'exploration. La direction évalue le bien-fondé des programmes d'exploration proposés et en approuve les dépenses lorsqu'ils sont jugés utiles et justifiés pour faire avancer les connaissances de façon prudente et nécessaire. Pour l'exercice en cours se terminant le 31 mars 2012, Squatex a dépensé 489 846 \$ (2011 – 691 721 \$) sur ses propriétés non-prouvées de pétrole et de gaz. De ces montants, Squatex a reçu des crédits d'impôt relatifs aux ressources et de droits remboursables de 195 724 \$ en 2012 et de 242 102 \$ en 2011 représentant des frais d'exploration net de 294 122 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 et de 449 619 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. La Société anticipe de dépenser des sommes non significatives durant l'année fiscale 2012-2013. Aucune autre dépense d'exploration sauf celles de suivi des dossiers n'est prévue à ce stade-ci, les crédits cumulés des dépenses d'exploration passées couvrant les obligations de l'année courante sur tous les permis. Squatex conserve tout de même une grande flexibilité de dépenses pour des activités d'exploration qui pourraient s'avérer nécessaires ou importantes pour le futur de la Société.

DIVULGATIONS TECHNIQUES

Les divulgations techniques apparaissant sous le titre "Performances Générales" et "Activités d'exploration" ont été préparées par Paul Laroche, ing, géo, et Yves Duchaine, géo, qui sont des personnes qualifiées selon l'Instrument National 51-101.

OBLIGATIONS

Afin de maintenir ses permis d'exploration en force, Squatex doit payer une rente annuelle de \$0.10 par hectare et effectuer des travaux statutaires d'un minimum de \$0.50 par hectare la première année, augmentant de \$0.50 par hectare à chacune des années subséquentes jusqu'à la cinquième année. À la fin de cette période initiale, la Société a l'option de renouveler les permis pendant cinq ans en payant une rente annuelle de \$0.50 par hectare et en effectuant un minimum de travaux de \$2.50 par hectare. Des crédits de dépenses statutaires supplémentaires au minimum requis sont accordés par le gouvernement et ceux-ci servent à réduire les obligations subséquentes. La loi 18, votée le 13 juin 2011 dispense des obligations de travaux pendant la tenue de l'évaluation environnementale stratégique.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

La Société est sujette à la législation gouvernementale pour la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont très difficiles à identifier en termes de résultats, de temps et d'impacts. Au meilleur de sa connaissance, Squatex conduit ses opérations dans les règles de l'art de manière à être en tout temps consistant avec la législation et la réglementation gouvernementale en matière d'environnement.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'exploitation pétrolière et gazière comporte de nombreux risques, qui peuvent même résister à une combinaison d'expérience, de connaissances et d'évaluation soigneuse. Le succès commercial à long terme de Squatex dépend de son aptitude à trouver, à acquérir, à développer et à exploiter commercialement des réserves de pétrole et de gaz naturel. Sans l'ajout continu de nouvelles réserves, toutes les réserves que Squatex pourraient détenir à un moment donné, et leur potentiel d'exploitation, pourraient diminuer au fil du temps. Une augmentation future des réserves de Squatex dépendra, non seulement de son aptitude à effectuer de la prospection et du développement des propriétés qu'elle pourra détenir de temps à autre, mais également de son aptitude à choisir et à acquérir des propriétés productives et des zones productives possibles appropriées. Il est impossible de certifier que Squatex puisse être en mesure d'identifier des propriétés acceptables à des fins d'acquisition ou de participation. Qui plus est, même si de telles occasions d'acquisition ou de participation sont identifiées, Squatex peut décider qu'en fonction des conditions actuelles du marché, des modalités d'acquisition et de participation ou d'établissement des prix font en sorte que de telles acquisitions ou participation soient non rentables. On ne peut assurer que Squatex réussira à découvrir ou à acquérir des gisements de pétrole ou de gaz naturel, ni même si elle les découvre, que ces ressources soient de quantité commerciale.

ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE

La décision du gouvernement du Québec de lancer une évaluation environnementale stratégique («ÉES») sur le développement et la mise en exploitation des Shales d'Utica dont la durée estimative sera de 18 à 30 mois pourrait avoir un impact significatif sur les affaires de la Société dans la mesure où il est difficile de prévoir quel sera le résultat de cette étude et quelles seront les décisions gouvernementales qui en découleront. À court terme, les activités d'exploration de la Société, comme celles de toutes les autres entreprises actives au Québec, se dérouleront certainement au ralenti, ou même s'arrêteront complètement pendant la tenue de l'ÉES, les obligations de travaux sur les permis étant suspendues par la loi 18 votée le 13 juin 2011 et à cause du niveau élevé d'incertitudes soulevées par nombre de groupes de citoyens quant au futur de l'exploration pétrolière et gazière au Québec.

INCERTITUDE QUANT AUX RÉSERVES ESTIMATIVES DE GAZ NATUREL ET DE PÉTROLE BRUT

L'estimation des réserves pétrolières et gazières relève d'un processus complexe qui repose sur un nombre considérable de décisions et d'hypothèses permettant d'évaluer les données géologiques, géophysiques, d'ingénierie et économiques qui sont disponibles à l'égard de chaque réservoir. Par conséquent, de telles estimations sont imprécises de nature. Les données réelles quant à la production future du pétrole et du gaz, les revenus et les dépenses pétrolières et gazières peuvent varier de façon importante. Toute fluctuation importante dans ces hypothèses pourrait avoir des conséquences importantes sur les quantités estimatives et la valeur actuelle des réserves. De plus, ces réserves peuvent faire l'objet de révisions à la hausse ou à la baisse compte tenu de l'historique de production, des résultats qui seront obtenus lors de travaux d'exploration et des mises en valeur futures, des cours en vigueur pour le pétrole et le gaz et d'autres facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Squatex. Il est fort probable que la production réelle ainsi que les revenus, les impôts, les dépenses de mise en valeur et les frais d'exploitation à l'égard des réserves varieront par rapport aux estimations établies et ces variations pourraient être importantes. En date du 31 mars 2012, il n'y a aucune réserve de gaz et de pétrole prouvée, probable ou possible sur les terrains détenus par Squatex.

IMPACT DE LA RÉGLEMENTATION

L'industrie du pétrole et du gaz est assujettie à des mesures de contrôle élaborées et à la réglementation mise en place par les divers paliers de gouvernement visant les prix, les redevances, la détention de terrains, les quotas de production, l'importation et l'exportation du pétrole et du gaz et la protection de l'environnement. Rien ne permet de prévoir avec certitude les incidences de ces mesures de contrôle ou de cette réglementation sur les opérations de la Société ni d'une modification à ces dernières.

L'industrie du pétrole et du gaz naturel est actuellement assujettie à une réglementation environnementale en vertu de diverses lois fédérales et provinciales. Ces lois prévoient des restrictions et des interdictions quant à l'émission ou la libération de diverses substances produites ou utilisées relativement à certaines activités d'exploitation de l'industrie du pétrole et du gaz et qui ont des incidences sur l'emplacement des puits et des installations et sur la mesure dans laquelle l'exploration et la mise en valeur sont autorisées. En outre, la législation exige que l'abandon et la revalorisation des puits et de l'installation soient effectués à la satisfaction des autorités provinciales. La violation de ces lois peut donner lieu à l'imposition d'amendes et de pénalités, à la suspension ou à la révocation des permis et autorisations nécessaires à l'exploitation d'une entreprise et la responsabilité civile pour dommages causés par la pollution. Au Québec, les questions relatives au respect de l'environnement sont régies, depuis le 21 septembre 1972, par la loi intitulée la Loi sur la qualité de l'environnement (la « Loi québécoise sur la protection de l'environnement »). La loi québécoise sur la protection de l'environnement impose des obligations de respect de l'environnement, d'information et de surveillance. En outre, elle met en place un processus d'étude d'impact et de consultation publique plus élargie sur les questions d'évaluation environnementale et d'application de la loi.

PERMIS, LICENCES ET APPROBATIONS

Au Québec, celui qui recherche du pétrole ou du gaz naturel doit être titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel délivré aux termes de la Loi sur les mines (Québec). Le permis est délivré, pour un territoire donné, à toute personne qui satisfait aux conditions et acquitte les droits annuels fixés par règlement. La période de validité d'un permis est de cinq ans. Il peut être renouvelé pour une période d'un an, au plus cinq fois, pour tout ou partie du territoire qui en fait l'objet à certaines conditions mentionnées dans la Loi sur les mines (Québec).

Le titulaire d'un permis de recherche de pétrole et de gaz naturel doit effectuer, chaque année, dans le territoire qui fait l'objet de son droit, des travaux dont la nature et le coût minimum sont spécifiés par règlement, incluant des études géologiques, des études géophysiques ou des forages. Les coûts minimums à encourir varient selon l'âge du permis.

En vertu de permis de recherche octroyés par le Ministère des Ressources naturelles, la Société, dans le but de préserver la validité de ses permis, doit verser des rentes de 0,10 \$ par hectare et doit effectuer, dans le territoire, des dépenses d'exploration minimales équivalentes à 0,50 \$ par hectare, en hausse de 0.50 \$ par hectare à chaque année jusqu'à un maximum de 2,50 \$ par hectare. Les engagements ont été diminués depuis l'exercice terminé le 31 mars 2010, parce que la Société a effectué un rajeunissement des permis en date du 1er septembre 2009 avec une durée initiale de 10 ans et les dépenses d'exploration minimales ont été fixées à nouveau à 0,50 \$ l'hectare. Il est à noter que la durée des permis sera prolongée du temps équivalent à la tenue de l'étude environnementale stratégique avec suspension des obligations de travaux pendant cette période à condition que le titulaire verse la rente annuelle.

TITRES DE PROPRIÉTÉ

Bien que la Société ait pris des moyens raisonnables pour s'assurer d'un titre valable à ses propriétés, il n'existe aucune certitude que les titres de quelconque de ses propriétés ne seront pas contestés ou remis en question. Des tierces parties pourraient avoir des réclamations valides quant à des portions sous-jacentes aux intérêts de la Société. Aucune contestation n'a été déposée ou portée à l'attention de Squatex à ce jour.

BESOINS FUTURS DE FINANCEMENT

La Société pourrait avoir besoin de financement additionnel à l'avenir afin de poursuivre ses activités, notamment ses programmes d'exploration et de mise en valeur. Si le financement est obtenu par l'émission d'actions nouvellement émises, le contrôle de Squatex peut en être touché et les actionnaires pourraient subir une dilution additionnelle. Dans la mesure où le financement n'est pas disponible, cela pourrait avoir des conséquences sur des engagements en matière de travaux ce qui pourrait à son tour entraîner l'impossibilité pour la Société de poursuivre, en tout ou en partie, son programme projeté d'exploration et de mise en valeur, des pertes de droits de propriété ou d'occasions de revenus pour la Société.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DU PERSONNEL CLÉ

Le succès de la Société dépendra en grande partie de la qualité de sa direction. La perte des services de ces personnes, ou l'incapacité d'intéresser un personnel de qualité équivalente, pourraient avoir une incidence défavorable importante sur l'exploitation et les perspectives commerciales de la Société. La Société n'a pas, à ce jour, contracté d'assurances «personnel-clé» sur la tête de ses administrateurs, dirigeants ou employés-clés.

MISE EN MARCHÉ

La Société opère dans un environnement concurrentiel où le prix des matières premières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté de la Société. Les cours du pétrole et du gaz naturel ont fluctué énormément dans le passé. Les cours du pétrole sont fonction de l'offre et de la demande à l'échelle internationale, et les événements politiques, notamment au Moyen-Orient, peuvent avoir une influence importante sur les cours du pétrole et son approvisionnement à l'échelle mondiale. Toute chute dans les prix du pétrole ou du gaz naturel pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur l'exploitation future et la situation financière de la Société et sur le niveau des dépenses engagées pour l'acquisition de réserves futures de pétrole et de gaz. De plus, la commercialisation de la production de la Société dépendrait de la disponibilité et de la capacité des systèmes de collecte et des pipelines, des conséquences de la réglementation fédérale et provinciale, et sur la conjoncture économique générale. Tous ces facteurs sont indépendants de la volonté de la Société.

Le prix du gaz naturel vendu dans le commerce interprovincial et international est établi par voie de négociations entre les acheteurs et les vendeurs. Le prix que perçoit un producteur de gaz naturel dépend, en partie, des prix des combustibles concurrents, du type de gaz naturel produit, de l'accès de moyens de transport en aval, de la durée du contrat, des conditions climatiques et de l'équilibre de l'offre et de la demande.

RISQUES DE POURSUITES

La Société pourrait être tenue responsable en raison de la pollution ou à cause d'autres risques contre lesquels elle ne pourrait être assurée ou contre lesquels elle pourrait choisir de ne pas s'assurer, étant donné le coût élevé des primes ou pour d'autres raisons. Le paiement de sommes à cet égard pourrait entraîner la perte des éléments d'actif de la Société.

REVENDEICATIONS TERRITORIALES

Aucune des propriétés dans lesquelles la Société détient un intérêt ne fait actuellement l'objet de revendications territoriales de la part de nations autochtones. Aucune assurance ne peut toutefois être fournie à l'effet que tel ne sera pas le cas à l'avenir.

DISPONIBILITÉ D'ÉQUIPEMENT DE FORAGE ET ACCÈS

Les activités d'exploration et de mises en valeur pétrolières et gazières dépendent de la capacité de se doter d'équipement de forage et d'équipement connexes plus particulièrement dans les zones où ces activités sont exercées. La demande pour un tel équipement limité ou des restrictions quant à l'accès pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société de se doter d'un tel équipement et pourraient retarder les activités d'exploration et de mises en valeur, le cas échéant.

GESTION DE LA CROISSANCE

La Société pourrait être soumise à des risques liés à sa croissance, notamment les contraintes et les pressions sur ses systèmes et ses mesures de contrôle internes. La capacité de la Société à procéder à une gestion de la croissance efficace exigera d'elle de mettre en œuvre et d'améliorer continuellement ses systèmes d'exploitation et d'information financière et d'accroître, de former et de gérer sa main d'œuvre de base. L'incapacité de la Société de faire face à la croissance pourrait avoir une incidence défavorable importante sur son entreprise, son exploitation et ses perspectives

INFORMATIONS FINANCIÈRES CHOISIES

POUR LES EXERCICES TERMINÉS LE 31 MARS 2012 ET 2011

	2012	2011
EXPLOITATION	\$	\$
Résultat net et global de la période	(273 333)	1 069 796
Résultat net et global par action de base et diluée	(0,005)	0,022
BILAN		
Fonds de roulement	1 858 565	1 361 568
Frais d'exploration reportés	2 389 302	2 095 180
Actif Total	4 813 175	5 022 636
Passif total	747 489	683 617
Capitaux propres	4 065 686	4 339 019
FLUX DE TRÉSORERIE		
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(156 814)	(445 073)
Ajout aux actifs d'exploration et d'évaluation	(489 846)	(691 721)

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

CHIFFRE D'AFFAIRES ET MARGE BÉNÉFICIAIRE

Durant les exercices clos les 31 mars 2012 et 2011, aucune activité engendrée par Squatex n'a générée de revenu outre quelques revenus financiers non significatifs.

PERTE NETTE ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles sont passés de (445 073)\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2011 à (156 814)\$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. La variation entre les deux exercices s'explique principalement par une augmentation des flux de trésorerie liés aux impôts sur les bénéfices.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement ont largement diminué entre l'exercice terminé le 31 mars 2011 (470 189\$) et l'exercice terminé le 31 mars 2012 ((235 459\$). Cette diminution s'explique par l'encaissement de plus de dépôts à terme en 2011 qu'en 2012 (485 002 \$) et l'achat d'actions ordinaires dans une société non cotée (500 000 \$). De plus, compte tenu de la décision du gouvernement du Québec de lancer une évaluation environnementale stratégique («ÉES») sur le développement et la mise en exploitation des Shales d'Utica, Squatex a choisi d'investir moins dans les actifs nets d'exploration et d'évaluation pour un montant de 227 477 \$.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2012, la Société disposait de 275 960 \$ en trésorerie, soit une augmentation de 293 314 \$ par rapport à la position de découvert bancaire de 17 354 \$ présentée au trimestre se terminant le 31 décembre 2011. L'augmentation des liquidités au cours du dernier trimestre de 2012 est due à l'encaissement du crédit d'impôts ressources au cours de cette période. Malgré le découvert bancaire noté au 31 décembre 2011, la Société est en mesure de mener à bien les plans de développement à court terme et ses engagements mentionnés dans les états financiers. Il n'y a pas de risque de non liquidité lié aux instruments financiers.

SOURCES DE FINANCEMENT

La principale source de financement provient de l'investissement des porteurs d'actions, la vente de participations dans les permis et le crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources et le crédit de droits remboursables.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Société ne détient aucun arrangement hors bilan significatif autre que les engagements financiers présentés dans les notes aux états financiers annuels.

OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Des opérations entre parties liées ont été effectuées avec deux Sociétés, dont le principal dirigeant est aussi un administrateur de la Société. Le total des opérations entre apparentés comprend également les transactions avec les principaux dirigeants.

	2012	2011
	\$	\$
Frais de gestion	24 000	25 800
Honoraires professionnels	172 800	172 800
Conseils techniques	106 638	87 360
Services géologiques	77 950	104 172

PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que l'équipe de gestion possède des événements qui ont eu lieu au cours de l'année et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La Société n'a pas utilisé des estimations comptables qui auraient une incidence importante sur la situation financière de la Société.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET AUTRES INSTRUMENTS

L'analyse des instruments financiers utilisés par la Société est présentée à la note 12 des états financiers annuels.

PASSAGE AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

En février 2008, le Conseil des normes comptables a annoncé que le référentiel comptable dans lequel les états financiers des compagnies ayant une obligation d'information au public sont préparés sera remplacé par les Normes internationales d'information financière débutant en janvier 2011. Le premier jeu complet d'états financiers annuels en conformité avec les IFRS sera celui pour l'exercice actuel se terminant le 31 mars 2012, incluant les informations comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2011.

La Société a préparé son bilan d'ouverture conformément à la Norme internationale d'information financière 1, *Première application des normes internationales d'information financières*, au 1^{er} avril 2010. Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers de la Société et donc aucun ajustement n'a été nécessaire au niveau du rapprochement des capitaux propres et du résultat global antérieurement présentés selon les PCGR du Canada et actuellement présentés selon les IFRS.

Les états financiers annuels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 sont incorporés par référence dans ce rapport de gestion et présentent l'information relative à l'impact du passage aux IFRS, incluant une mise à jour complète de ses principales conventions comptables. Les exigences de divulgation selon les IFRS sont significativement plus importantes que celles qui étaient requises selon les anciens PCGR du Canada.

IFRS 1, *Première application des normes internationales d'information financière*, offre la possibilité d'utiliser certaines exemptions lors de l'application rétrospective des IFRS. La Société a évalué les options disponibles et n'a pas opté pour l'utilisation d'aucune exemption facultative.

Le passage des PCGR du Canada aux IFRS n'a pas eu d'impact significatif sur l'état des flux de trésorerie.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES EXIGÉES DES ÉMETTEURS EMERGENTS SANS PRODUITS D'EXPLOITATION SIGNIFICATIFS

L'activité principale de la Société est l'exploration pétrolière et gazière et le bilan des travaux menés par la Société est présenté dans la section "sommaire des propriétés d'exploration" du présent rapport. De plus, le détail des actifs d'exploration et d'évaluation pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 est présenté dans la note 10 des états financiers annuels.

AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

Formation

Le personnel affecté à la convergence aux IFRS a suivi et suit les formations données par l'Ordre des comptables agréés du Québec. Étant donné que les IFRS sont appelés à changer en 2012, tous les changements qui pourraient affecter la Société devront être surveillés.

ATTESTATION DE LA DIRECTION CONCERNANT LES CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La Société a évalué l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information (tel que défini dans le Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières), sous la supervision et avec le concours du président et chef de la direction et du vice-président et chef des finances au 31 mars 2012.

La direction a conclu, qu'au 31 mars 2012, les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont efficaces et fournissent un niveau raisonnable d'assurance que l'information importante relative à la Société lui est communiquée par d'autres personnes au sein de la Société, en particulier pendant la période où ce rapport a été établi.

La direction a la responsabilité d'établir et a conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière qui a eu, ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura, une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière.